

Bruxelles, le 06 mai 2020,

Avis 2020 / 02

---

**Avis relatif aux mesures de déconfinement progressif des structures d'accueil du secteur de l'enfance prévues depuis le 04 mai 2020**

---

**Introduction**

Le Conseil d'avis de l'ONE s'est réuni électroniquement (en vidéo-conférence) le lundi 27 avril afin de débattre des mesures à prendre en vue d'un déconfinement progressif de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans en dehors du cadre familial (ou à domicile pour ce qui concerne la garde des enfants malades), de l'accompagnement de ce déconfinement comme des questions suscitées à court, moyen et long termes par cette période particulière.

Le Conseil d'avis, qui est une instance consultative permettant l'expression du 'secteur enfance' dans toutes ses composantes (les fédérations de milieux d'accueil y sont présentes mais aussi notamment les représentants des travailleurs et des parents, unis dans un travail au bénéfice des enfants et de leur développement), a décidé de relayer les préoccupations des divers acteurs du secteur et de réaliser un Avis d'initiative commun en urgence.

Cet Avis s'adresse donc à la Ministre de tutelle, Madame Linard, mais aussi au Ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Monsieur Jeholet, afin que les présentes réflexions puissent être relayées lors du prochain Conseil national de sécurité.

Si cet Avis s'inscrit dans une temporalité immédiate (les premières mesures de déconfinement ont été amorcées le lundi 04 mai), le Conseil d'avis souhaite pouvoir être associé de manière pérenne au côté de l'ONE et du cabinet de tutelle à une réflexion globale quant au devenir du secteur eu égard à l'imprévisibilité des retombées de la pandémie.

## 1. Mesures visant à la survie économique des structures d'accueil 0-3 ans

Si les premières mesures dites de 'survie économique' (arrêté du 7 avril) ont permis de sauvegarder l'activité de bon nombre de milieux d'accueil petite enfance (accueil des enfants de 0 à 3 ans) grâce à des compensations partielles de la participation financière des parents perdue en sus du maintien des subsides (du 06 mars au 03 mai - 1033 structures sur 1425), il apparaît, dans ces décisions, une certaine iniquité de traitement pouvant porter préjudice à l'activité de différents milieux d'accueil (MA).

Ces mesures sont néanmoins insuffisantes pour tous les types d'accueil pour garantir à la fois le maintien du service à la population et des revenus au personnel dans la période de confinement, et la pérennité d des structures et des emplois dans le secteur et dès lors l'offre d'accueil aux lendemains de la crise lorsque les besoins d'accueil seront criants. Les accueillantes d'enfants conventionnées restent largement fragilisées par des pertes de revenus, l'amplification de frais spécifiques à la crise, et l'incertitude continue par rapport à leur réel revenu pendant la crise. Une information claire devrait à ce sujet leur être transmise par l'ONE.

Le Conseil d'avis s'inquiète de l'après 03 mai (et au-delà). La décision fédérale d'accès de tous les enfants à l'accueil à partir du 4 mai n'engendrera pas le retour de tous les enfants à cette même date et ce, pour des raisons diverses (chômage temporaire, perte d'emploi, télétravail, organisation pour garder à la maison des enfants plus grands, peurs...). Dès lors, d'autres mesures d'accompagnement devraient être octroyées par le Gouvernement FWB aux milieux d'accueil car de nouvelles pertes financières risquent d'être constatées par les MA (non règlement des PFP, diminution des jours d'accueil suite aux craintes des parents, à l'évolution de la demande, etc.).

Un accompagnement du secteur, un monitoring des places éventuellement perdues, une veille sur l'emploi devraient être mis en place rapidement et se poursuivre durant plusieurs mois en tenant compte de la spécificité des différentes formes d'accueil (collectif/domicile, subventionné/non subventionné...).

Le budget déjà alloué aux MA (4 millions versés sur un total de 7 millions prévus) a été versé sur la trésorerie de l'Office.

Le Conseil d'avis soutient fermement que le dédommagement de la crise **ne peut se faire au détriment des engagements pris afin de permettre la mise en place de la 'réforme Accueil' en cours**. Il attend donc d'une part que l'Office soit dûment doté à cet effet, et d'autre part que les budgets prévus pour la Réforme ne soient pas diminués dans le cadre des exercices budgétaires d'après crise. Il invite aussi à réfléchir à l'anticipation du financement de cette réforme comme une réponse à la fragilisation des milieux d'accueil.

Ces mesures de soutien économique, leur impact, et les moyens éventuels rendus disponibles pour des actions en faveur du personnel, devront faire l'objet d'une concertation avec le personnel et ses représentants afin de pouvoir les rassurer sur leurs conditions de travail et le devenir des structures et de l'emploi dans leur secteur.

Le Conseil d'avis entend la crainte de fédérations quant à la non réouverture de certaines structures n'ayant pas survécu à la fermeture malgré ces aides et en cessation de paiements.

## 2. Manque de mesures et de prise en considération du secteur 3-12 ans

Si des dispositions ont été prises pour les milieux d'accueil des enfants de 0 à 3 ans (sauf pour les services de garde d'enfants malades à domicile, pourtant impactés eux aussi), le secteur ATL (extrascolaire, CDV, EDD), reste en attente de garanties sur les conditions du maintien de son subventionnement et de nécessaires compensations des pertes de recettes durant la période de suspension de confinement et de déconfinement. Il s'inquiète également de la possibilité d'activités

durant l'été, tenant compte notamment du déconfinement annoncé dans l'enseignement à court, moyen et long terme. Les enfants, à la suite des mesures restrictives imposées par la crise, auront besoin de pouvoir retrouver des structures d'accueil en dehors de l'école qui soient solides et centrées sur d'autres besoins que les apprentissages.

### 3. Soutien psychosocial et besoins de consignes claires, univoques et concertées

Le Conseil d'avis entend souligner l'importance de la progressivité de la reprise des activités d'accueil pour garantir la sécurité sanitaire pour toutes les parties prenantes (enfants, parents et professionnel-le-s). Il en va de la réussite du déconfinement. Nous ne pouvons pas prendre le risque d'un retour en arrière forcé.

#### 3.1 Pour les enfants :

Déjà dans nos avis relatifs à l'accessibilité de l'accueil ([Avis 2013/02](#) et [Avis 2014/03](#)), nous relevions que :

⊖ Vis-à-vis de l'accueil 0 3 ans :

*(...) L'un des modèles fréquemment utilisé pour décrire l'accueil des enfants de 0 à 3 ans repose sur une vision de l'accueil des jeunes enfants comme un moyen de poursuivre trois fonctions principales : la fonction économique, la fonction sociale et la fonction éducative. Les très nombreux articles et ouvrages scientifiques qui ont été publiés depuis 30 ans dans le domaine de la petite enfance reflètent en effet la diversité des effets des politiques d'éducation et d'accueil des jeunes enfants. Pour les enfants, il s'agit principalement d'effets au niveau de l'éducation, du développement et de la socialisation, de l'inclusion sociale et de l'égalité entre enfants. L'accueil de l'enfance remplit donc une fonction éducative et sociale essentielle dans notre société. Pouvoir être accueilli dans un lieu d'accueil de qualité est d'ailleurs désormais reconnu comme un droit de l'enfant, ce qui inscrit l'accueil de l'enfance dans un enjeu qui dépasse sa fonction économique davantage liée aux besoins des parents. Compte tenu de ces considérations, il convient donc de concevoir l'accessibilité de l'accueil en étant attentif au respect de l'équilibre entre les fonctions éducative, sociale et économique de l'accueil. (...)*<sup>1</sup>

⊖ Vis-à-vis de l'accueil 3 12 ans :

*(...) L'accueil des enfants 3-12 ans est, selon le Conseil d'avis, un enjeu essentiel en termes de bien-être et d'éducation qui contribue au renforcement de la justice sociale, et cela, avant d'être une nécessité en termes de conciliation des temps pour les parents. Les milieux d'accueil des enfants sont des lieux d'éducation où se jouent des enjeux d'égalité de genre, de cohésion sociale, de mixité, de découverte des différences et d'apprentissage de la citoyenneté. Cet accueil devrait être, non seulement un moment d'épanouissement pour l'enfant (de détente, de jeu, de découverte, etc.), mais aussi constituer un formidable espace éducatif, d'expérimentations, de diversité sociale et d'apprentissage du vivre ensemble. En ce sens, ces lieux d'accueil constituent un important levier de réduction des inégalités entre enfants. Pour toutes ces raisons, la question de l'accessibilité à ces services et structures d'accueil de l'enfance 0-12 ans est fondamentale. (...)*<sup>2</sup>

---

1 Avis 2013/02 relatif à l'accessibilité des milieux d'accueil 0 3 ans :

[https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRESENTATION/Organe\\_d\\_avis/Avis\\_2013\\_Accessibilite\\_MILAC\\_0\\_3\\_ans.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Organe_d_avis/Avis_2013_Accessibilite_MILAC_0_3_ans.pdf)

2 Avis 2014/03 relatif à l'accessibilité du secteur de l'accueil 3 12 ans :

[https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRESENTATION/Organe\\_d\\_avis/Avis\\_2014\\_accessibilite\\_3\\_12\\_ans.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Organe_d_avis/Avis_2014_accessibilite_3_12_ans.pdf)

La pandémie et les mesures qu'elle a entraînées renforcent l'exigence de cette fonction de soutien aux enfants et aux familles dans une situation où les vulnérabilités sont multipliées. Il importe donc de bien préparer aussi la reprise tant de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans que des activités extrascolaires, de gardes d'enfants malades et des vacances en dotant les structures des moyens et équipements nécessaires et de consignes univoques. Dans ce contexte, on remarquera que l'application des consignes sanitaires impliquera sans doute des dépenses supplémentaires, du personnel plus nombreux voire même des travaux d'adaptation des locaux. D'ailleurs, on notera que la circulaire sur la reprise progressive des cours à l'école préconise que l'accueil des enfants « en garderie » soit fait dans des groupes de maximum 10 enfants, soit des groupes beaucoup plus petits que ceux habituellement rencontrés dans les écoles.

Rappelons aussi, comme indiqué dans le préambule du « *Manifeste Pauvreté et extrascolaire, quelles priorités ?* », que « *L'accueil extrascolaire constitue un des moyens de rendre effectifs les droits fondamentaux contenus dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant pour tous les enfants. Qu'il soit mis en œuvre par des autorités publiques ou des acteurs associatifs, l'accueil extrascolaire relève d'une mission d'intérêt public, au même titre que l'enseignement* ».

Pour le Conseil d'avis, il est primordial de réfléchir plus que jamais l'accueil du point de vue des enfants.

Dans cette phase de « déconfinement », il sera indispensable de leur accorder une attention particulière. Comme nous l'indiquions précédemment, l'accueil constitue pour eux un droit, il ne peut donc être limité à la rencontre de besoins économiques de parents.

Il est en effet pour les enfants un lieu de socialisation et d'épanouissement. Il offre à l'enfant, à côté de sa vie en famille, un tremplin pour son développement. Les moyens consacrés à l'accueil des plus jeunes constituent ainsi un investissement de la société.

Il s'agira aussi de prendre en compte les séquelles de cette période de déconfinement pour les familles et les enfants qui l'ont vécue difficilement (appartement exigu, télétravail difficile, tensions intrafamiliales exacerbées, ...). Du temps de travail doit être disponible pour assurer cette attention particulière.

### 3.2 Pour les professionnels :

Dans le processus de reprise des activités (tel qu'espéré), il faudra veiller à ce que chaque professionnel puisse se sentir à l'aise dans sa fonction, sécurisé dans son emploi et bénéficier d'un retour progressif au travail avec les enfants. Un temps de dialogue en équipe suffisamment long devra être donné à chaque professionnel pour exprimer ses craintes, être rassurés sur sa propre sécurité pour être en capacité d'accueillir les enfants et veiller à leur bien être en leur apportant la sécurité nécessaire.

Dans la mise en place concrètement de la phase de 'réouverture' progressive des milieux d'accueil entamée dès le 04 mai, l'ONE, en collaboration avec le cabinet de tutelle, a informé les milieux d'accueil de façon détaillée des modalités concrètes à prendre dans ce cadre. Il conviendra de s'assurer de la bonne compréhension des informations par les équipes des Milieux d'accueil et d'offrir des temps de formation sur ces mesures, non seulement à distance, mais aussi sur le terrain.

Ces mesures devront être détaillées dans des circulaires comprenant des modalités d'éviction (et pouvoir être accompagnées par des tutoriels explicatifs pour la rentrée des enfants en MA, si nécessaire)<sup>3</sup>.

---

3 Une circulaire du 28 avril, postérieure à la réunion, semble déjà y répondre largement.

Si du matériel et des mesures de protection ont déjà été mises pour partie en place (els hydro alcoolique, tests de dépistage, gants, masques) , il conviendra également de s'assurer de la reprise effective de l'ensemble du personnel - dont ceux s'occupant du travail d'entretien (nettoyage et désinfection).

L'ensemble de ces éléments devra être pris en compte également pour le secteur ATL quand il sera question de déconfiner, éventuellement en lien avec l'enseignement pour ce qui concerne l'extrascolaire au sein des écoles ou pour ses activités propres de loisir. Des collaborations concrètes avec le secteur enseignement pourraient aussi voir le jour, notamment en termes de partage de locaux, d'entretiens, etc.

Pour rappel, la Loi sur le Bien Etre au travail reste d'application. Dans ce sens, le Comité de prévention et de protection au Travail (CPPT) ou, à défaut la délégation syndicale, ou à défaut une concertation avec le personnel, doit remettre un avis positif sur l'aménagement des locaux et sur les mesures de protection envisagées, et ce, idéalement, avant la reprise des activités normales.

### 3.3 Pour les parents :

Tout comme les professionnels qui auront besoin d'un délai pour pouvoir à nouveau remplir leur rôle d'accueil des enfants, les parents auront probablement aussi besoin de temps pour ré apprivoiser les modes d'accueil hors du cadre familial (ou à domicile comme la garde des enfants malades) dans le contexte anxiogène actuel.

Une attention particulière au bon dialogue parents-professionnels devra être encore plus d'actualité. D'autant plus que le CNS s'est déjà positionné sur le maintien du confinement en maternelle (impossibilité de la distanciation) et que les discours des experts divergent sur le rôle des enfants dans la propagation du virus. Tout cela renforce le sentiment de contradiction et donc de danger pour nombre de parents.

Les informations communiquées sur le site de l'ONE et les décisions relayées dans la presse par la Ministre clarifient la situation mais elles devront aussi anticiper au plus tôt l'organisation des grandes vacances (camps, plaines, séjours, stages...).

Le Conseil d'avis insiste encore sur la nécessaire progressivité de cette reprise pour l'adhésion de toutes les parties à ce cheminement. Il importe aussi de pouvoir rassurer les parents sur leur contribution financière. L'application pure et simple des dispositions des contrats d'accueil (en ce compris la PFP) ne pourra se faire au 4 mai sauf à rompre une confiance fragile.

Il s'agira aussi d'accompagner les familles qui ont vécu la période de confinement difficilement (cfr supra).

#### 4. Conclusion

Le secteur de l'enfance doit être intégré dans la réflexion globale de sortie de crise, non seulement comme soutien à l'activité économique, mais bien plus encore en tant qu'acteur d'accompagnement d'une société traumatisée, en rupture de liens sociaux, qui doit réapprendre à la confiance social (en opposition à la distanciation physique).

Mais aussi, dès aujourd'hui et en vue d'un plus long terme, le Conseil d'avis rappelle qu'il souhaite être partenaire des réflexions et travaux en vue d'une relance sociétale post-covid.

Les questions soulevées durant cette période sont nombreuses et importantes. Elles touchent aux priorités de la société, aux droits individuels, à la solidarité, aux liens interpersonnels.

Il lui semble en ce sens indispensable que l'enfant soit spécifiquement pris en considération dans une vision de société inclusive, porteuse d'équité. Nous devons oser penser non seulement l'accueil mais aussi l'organisation de l'ensemble de la société en fonction des plus fragiles, de ceux qui en attendent le plus parce qu'ils sont son avenir.

**Le rôle particulier du secteur social-santé-culture (non-marchand associatif et services publics), dont l'accueil des enfants, comme créateur de lien social, vecteur d'émancipation, d'égalité, de participation, d'engagements pour autrui doit dès lors être renforcé. Les choix à opérer dès à présent constituent une occasion d'œuvrer dès à présent pour construire un futur meilleur pour les enfants, leurs familles et la société.**